

SITUATION, DÉSIGNATION, DESCRIPTION ET DESTINATION DU BIEN IMMOBILIER ET DE SES DÉPENDANCES

Le bien est vendu : ☐ libre de toute occupation ☐ occupé au titre d'un contrat dont copie est annexée aux présentes.
Tel que ledit bien existe avec ses aisances et dépendances, et les droits de toute nature qui y sont attachés, sans exception ni réserve.

DÉCLARATION DU VENDEUR

Le VENDEUR déclare être seul propriétaire des biens ci-dessus désignés, que l'origine de propriété est régulière et qu'il fournira au notaire chargé de la réitération des présentes les justificatifs, titres de propriété et pièces nécessaires à l'établissement de l'acte authentique.
Il a acquis l'immeuble de :

par acte :

